



Cette 28^{ème} édition du guide, en cette rentrée scolaire 2024 – 2025 a pour but de vous orienter et de vous informer sur les structures d'accueil qui sont proposées aux familles Marchiennes.

La Municipalité s'efforce de développer ces structures afin d'offrir aux familles un ensemble complet de services. Créé en 1999, le service Enseignement Animation Jeunesse répond aux besoins de parents aussi bien sur le plan scolaire que périscolaire.

Tous les services gravitant autour des structures d'accueil des enfants, des plus jeunes aux ados ont été regroupés sous la responsabilité de Sylvie BOULNOIS depuis mai 2000.

Toutes les inscriptions scolaires transitent par le service EAJ, qui étudie la faisabilité de la demande en respectant la sectorisation et avec l'accord du Directeur de l'école concernée. L'autorisation d'inscription est ensuite signée de Monsieur le Maire.

Notre souhait est d'améliorer chaque année les conditions d'accueil de vos enfants en temps scolaire et périscolaire.

L'Enseignement primaire réunit les écoles maternelles ainsi que les écoles primaires élémentaires.

La commune est compétente pour l'entretien matériel des écoles : elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Elle assure des dépenses obligatoires relatives à l'entretien, l'acquisition, l'entretien du mobilier scolaire, le chauffage, l'éclairage, la rémunération des personnels de service.

A ces dépenses, s'ajoutent celles liées à l'organisation d'activités périscolaires (cantines, ACM été, ACM petites vacances scolaires, garderie périscolaire, classes de découverte...)

Pour tout renseignement :

contactez Mme Sylvie BOULNOIS, Responsable de service

Mme Valérie JOLY, Adjointe à la Responsable et Directrice Adjointe

ACM

Mr Mathieu COUCHY, Directeur ACM

 03 27 92 90 67

Mail : eaj@marchiennes.fr